

COORDONNEES DE LA COOPERATIVE :

REGIE D'AVANCE



document édité  
automatiquement  
dans le logiciel  
comptacoop web

Versement le : .....

à :

Nom : ..... Prénom : .....

Tuteur de la coopérative de la classe de : ..... du club de : .....

la somme de : ( en chiffres ) : .....

( en lettres ) : .....

*en espèces*

*par chèque*

Par : OCCE Coopérative scolaire

Type du compte : BRED

Compte n° : ..... Chèque n° .....

à destination du compte :

Intitulé : .....

Type de compte : .....

Compte n° .....

**Pour les activités coopératives de sa classe, ou du club dont il a la gestion.**

I  
M  
P  
O  
R  
T  
A  
N  
T

Toutes les dépenses relatives à cette régie seront inscrites sur le cahier de comptabilité OCCE de classe ou de club, les factures, reçus, tickets de caisse, classés, numérotés et joints à ce cahier.

Le contrôle de cette régie et des justificatifs de dépense se fera systématiquement tous les trois mois par le mandataire.

Tous les justificatifs de dépense devront être remis aux mandataires au plus tard au dernier jour des classes.

Le reliquat de la régie sera obligatoirement reversé à la coopérative centrale au plus tard le dernier jour des classes.

La régie ne peut excéder 150 €. Elle est renouvelée autant que nécessaire si et seulement si les 150 € sont utilisés et les justificatifs fournis.

Nom et prénom du Mandataire,  
agissant au nom de la Coopérative scolaire de  
l'établissement

M.....

Agissant au nom de la coopérative de la classe  
ou du club

Signature

Signature

*Le mandataire conserve un exemplaire de cette régie comme justificatif de sortie d'argent du compte de la coopérative. Le bénéficiaire en conserve une copie pour attestation en cas d'éventuel contrôle fiscal de son compte.*